

# L'entrée à l'orphelinat<sup>1</sup>

Par Sœur ALLAIRE, des Sœurs Grises de Montréal



L'ADMISSION des enfants est un des problèmes qui préoccupent le plus les administrateurs actuels des orphelinats. Le nombre croissant d'orphelins à qui il faut refuser l'admission devient un de leurs plus grands soucis.

Or, un choix s'impose: choix qui demande de la part des directeurs de bureaux d'admission, un jugement exercé, l'expérience dans cet office, en plus une certaine connaissance de l'enfant et de ses besoins, non seulement durant son séjour à l'orphelinat, mais encore lorsqu'il aura pris place dans la société. Dans le choix des sujets qui doivent être reçus, comme dans toutes les fonctions que nous aurons à remplir à l'orphelinat, nous nous souviendrons que l'enfant qui grandit sous nos yeux aujourd'hui, est appelé à rendre demain à la société sa part de contribution en bonnes œuvres. Cette contribution sera aussi complète qu'on peut le souhaiter s'il jouit d'une bonne santé, et, si à un caractère bien formé, il joint un parfait développement de ses facultés intellectuelles et morales. Pour atteindre cette fin, sa formation doit être en rapport avec ses obligations futures: ses possibilités d'action alors dépendent, en grande partie, de sa culture physique, de son tempérament moral, et de l'éducation qu'il reçoit aujourd'hui. Son travail personnel, sa tâche individuelle et la manière dont il remplit ses devoirs, constituent, en effet, la base sur laquelle sa vie civique

1. Ce travail et les deux suivants ont été<sup>v</sup>présentés à la Conférence des Œuvres sociales et charitables tenue à Montréal du 7 au 10 octobre 1929.

193  
HN  
31  
E32  
v. 193  
1930

doit reposer, le sol sur lequel doivent germer les leçons apprises durant son enfance. Il importe donc dans la formation première qu'on lui donne, de faire tout converger vers un même but : faire de lui un bon chrétien, un citoyen parfait.

### Bonne santé

La santé, nous le savons, joue un grand rôle dans le développement intellectuel et moral de l'enfant. Il ne peut être heureux, s'il ne se porte pas bien, et sa conduite dépend, en grande partie, de la condition de sa santé. S'il a de la santé, il aura du pouvoir de résistance, de l'initiative, il jouira d'un esprit sain dans un corps sain : il sera content.

On demande souvent, pourquoi on n'admet pas à l'orphelinat, les enfants au dessous de six ans... A cette question, je réponds par une autre question analogue à celle que nous étudions, question maintes fois posée à ceux qui s'intéressent à l'enfance : lequel est le plus profitable à l'enfant d'être élevé dans la famille, ou dans une institution, aussi bien réglée qu'elle soit ?

L'expérience a montré que l'enfant se développe mieux dans la famille. Ceci est particulièrement vrai de l'enfant au-dessous de six ans. Au foyer, il est entouré de personnes qui l'écoutent volontiers ; la maman répond aux questions qui reviennent sans cesse sur ses lèvres. Ainsi sa curiosité est satisfaite, son intelligence s'enrichit et est bien préparée à recevoir une éducation plus sérieuse. L'enfant est porté par nature à copier ce qu'il voit, ce qu'il entend. La conversation des personnes qui l'entourent lui apprend à parler et à juger sainement des choses ; ainsi, ses facultés se développent et son caractère se forme.

Le petit à l'orphelinat jouit peu de ces avantages, l'hospitalière le déplore, mais elle n'y peut rien. Le

grand nombre d'enfants qui réclament ses soins, fait qu'elle ne peut les satisfaire tous. Heureuse est-elle lorsqu'elle réussit à donner à vingt-cinq ou trente petits enfants qui l'entourent, les soins d'hygiène qu'exige leur bas âge, et quelques notions premières du savoir-vivre.

### Formation du caractère

Si l'orphelinat offre peu d'avantages à l'enfant, pour un grand nombre cependant, un stage à l'orphelinat a été le point de départ d'une meilleure conduite, et pour certains sujets, l'orphelinat est encore le meilleur milieu d'éducation.

J'ai dit que l'orphelinat offre peu d'avantages à l'orphelin; j'ajouterai que l'éducation du couvent et du collège est inappréciable pour l'enfant qui jouit en même temps du bonheur que procure le foyer paternel. Durant les vacances, il bénéficie de la vie de famille, et sous l'œil vigilant de ses parents, il peut entretenir des relations sociales. Son éloignement de la famille le forme à la pratique des vertus, corrige ses caprices et trempe son caractère. L'orphelin, moins heureux, doit compter sur l'institution pour lui tenir lieu de tout, foyer, milieu éducatif, cercle de récréations, et c'est ce qui explique la lenteur du développement moral et intellectuel de l'enfant à l'orphelinat.

Beaucoup de foyers sont impropres à la formation des enfants. On ne saurait donc apporter trop d'attention au choix des familles à qui l'on confie des enfants. Le trait suivant suffit à démontrer les effets bien différents d'un bon ou d'un mauvais foyer:

« Benjamin, âgé de quatre ans, fut conduit au dispensaire, par une voisine charitable, qui, le voyant jouer dans la cour, le croyait anormal. Il ne pouvait marcher sans trébucher, ne savait pas parler, ne laissant entendre

que des sons incompréhensibles. Il ne connaissait aucune règle de l'hygiène, ne pouvait utiliser ni cuiller ni fourchette et mangeait, la tête dans son assiette, comme un petit animal. A la suite d'un examen assez sérieux au dispensaire, le médecin le croyant idiot, voulut cependant le faire voir au médecin psychiatre-psychologue qui ordonna une enquête dans sa famille, par une infirmière visiteuse. Le rapport de l'infirmière fut : « Le père, habituellement ivre et d'une humeur taciturne; la mère d'une intelligence médiocre. La famille habite une petite cabane, n'ayant qu'un seul appartement, dont le parquet est de terre, et éclairé par une seule fenêtre. Le père, la mère et les deux enfants couchent dans un même lit, et le tout est dans un état de malpropreté très grande. » Sur l'avis du médecin et du consentement des parents, l'enfant fut placé dans une bonne famille où il est resté depuis trois ans; il parle maintenant le français et l'anglais, il sait tout ce que savent les enfants de son âge, et il n'est plus question d'idiotie chez lui. On le dit même doué d'une intelligence au-dessus de la moyenne; sa santé est excellente; sa démarche, assurée. »

#### Ceux qu'on refuse

On se demande souvent ce que deviennent les enfants à qui nous refusons l'hospitalité à l'orphelinat. Un fait va nous le révéler. Il montre aussi très bien l'empressement avec lequel des parents viennent demander l'hospitalité pour leurs enfants, lorsqu'avec un peu de réflexion et d'effort, ils pourraient les garder dans leurs propres familles. Un père de famille arrive à l'orphelinat et demande l'hospitalité pour cinq de ses enfants. Il vient de perdre sa femme, et à l'entendre, jamais orphelins ne furent plus à plaindre. La supérieure se laisse toucher, lui promet de les accepter aussitôt qu'elle sera capable de les loger; car, pour le moment, le nombre des enfants est au com-

plet. Dans une semaine ou deux, elle croit pouvoir l'assister. Une semaine plus tard, la supérieure ayant renvoyé cinq enfants moins nécessiteux que ceux dont je viens de parler, invite le père à lui conduire ses enfants. Il répond qu'ils sont tous placés dans la famille!

Voilà pour quelques-uns ce qui se passe lorsque des enfants deviennent orphelins.

D'autres sont admis dans l'une ou l'autre institution, et nous n'en doutons pas, un grand nombre sont sans secours suffisants. Quelles que soient les conditions, les faits restent toujours les mêmes, et pour le grand nombre, les besoins sont réels. On parle d'agrandir les orphelinats ou d'en construire de nouveaux, ou encore d'adopter un système de placement dans les familles, ce qui est probablement le meilleur parti à prendre.

Si nous consultons les statistiques, nous verrons qu'en 1916, il y avait deux mille cent cinquante-neuf enfants au-dessus de six ans, assistés dans les orphelinats de la province; et en 1928, le nombre s'était accru de plus de la moitié: on en comptait alors trois mille quatre cent trente-neuf. Nous basant sur ces chiffres, nous constaterons que, pour répondre aux besoins de la province, il faudrait ajouter à nos orphelinats, tous les douze ans, environ la moitié de leur capacité actuelle.

Les Sœurs Grises hospitalisent dans leurs orphelinats de Montréal, mille deux cent cinquante orphelins au-dessus de six ans. Au cours du mois de septembre dernier, elles ont eu à refuser l'hospitalité à trois cent cinquante-quatre enfants.

#### Placement dans les familles

Dans les provinces de l'Ouest canadien et aux États-Unis, on se demandait, il y a quelques années, ce qu'il faudrait faire pour restreindre l'admission dans les orphelinats. On décida en faveur du système de placement

dans les familles, de préférence dans la parenté de l'enfant, et peu de temps après, on constatait que les orphelinats étaient suffisamment grands, et que, à la suite de l'enquête que faisaient les infirmières visiteuses avant d'accepter l'enfant, les enfants assistés étaient devenus moins nombreux. Ces dernières, en effet, posent diverses conditions qui empêchent plusieurs enfants d'être privés sans raisons des douceurs du foyer, et laissés à la charge de la communauté.

Quelques-uns de nos orphelinats ont bénéficié du système de placement dans les familles et voici comment : nos salles d'enfants, autrefois trop nombreuses, sont devenues raisonnablement chargées ; les enfants y reçoivent une formation plus individuelle, et ceux qui ont été placés dans des familles se sont développés plus rapidement.

L'emploi d'une personne expérimentée pour faire les visites d'enquête, avant l'admission à l'orphelinat, donne d'excellents résultats. Par ce moyen, les parents qui cherchent à abuser de la charité publique, peuvent moins facilement nous tromper, et les enfants arriérés ou qui, pour une raison ou une autre, ne doivent pas être reçus à l'orphelinat, sont placés dans des institutions appropriées.

Comment pouvons-nous assurer le bon placement des enfants dans les familles, comment pouvons-nous faire un juste choix de ces enfants, et qui peut bien faire ce placement ?

Le placement requiert des personnes expérimentées, employées par un bureau bien organisé. Il faut, en plus, quand il s'agit du choix des enfants, les conseils d'un médecin psychologue-psychiâtre. Enfin, un bureau central de renseignements devrait aider les infirmières chargées du placement.

### Examen médical

Un exemple va démontrer de quelle utilité peut être l'examen d'un médecin psychologue-psychiâtre. Une toute jeune enfant fut placée, par une amie, dans une famille, à la campagne. Jusqu'à ce que l'enfant eût commencé à suivre les classes, rien ne laissait apercevoir qu'elle souffrait de son entourage. Un jour, elle écrit à son amie, la douleur qu'elle éprouve de ne pouvoir s'instruire dans un milieu qui lui conviendrait mieux. A la suite de ses instances, son amie fait plusieurs démarches pour la retirer du milieu où elle se trouve et la placer dans une institution, où elle recevra une meilleure éducation. Ses parents adoptifs s'y opposent, et l'enfant, reconnaissant les bontés qu'ils ont eues pour elle, consent à rester auprès d'eux. Quelques années plus tard, la jeune fille manifeste des symptômes de nervosité qui s'accroissent de plus en plus. On lui fait subir un examen à la suite duquel elle est conduite à l'asile... Si, comme on le fait dans les bureaux de placement bien organisés, une infirmière avait visité l'enfant à divers intervalles, elle aurait vraisemblablement constaté qu'elle n'était pas placée dans un milieu qui lui convenait, et l'enfant aurait peut-être évité le malheur qui l'a atteint.

Sans doute, les bureaux les mieux organisés ont à enregistrer des mauvais placements; car, il arrive que les meilleures infirmières sont trompées, cependant l'erreur ne saurait subsister longtemps, sans qu'on s'en aperçoive. Récemment, une enfant de trois ans est placée dans une famille où il y avait déjà un tout jeune enfant. Au moment du placement, tout indiquait que la famille était bien choisie; cependant, au cours des premières visites, l'infirmière se prit à douter du bien-être de l'enfant. Peu de temps après, un ami des parents adoptifs, en visite dans la famille, s'aperçoit que l'enfant est mal-

traitée: il avertit le bureau, qui le prie de vouloir bien donner connaissance de ce qu'il verrait de semblable à l'avenir, et on se dispose à retirer l'enfant. Le lendemain, l'infirmière visite l'enfant et la trouve pleurant parce que sa mère adoptive vient de l'éveiller pour prendre soin du bébé. Le même soir, l'ami de la famille la visite de nouveau et remarque l'absence de l'enfant; il la cherche et la trouve endormie dans une armoire. Le lendemain, l'enfant revenait au bureau, nerveuse, tremblante et anémiée.

### Importance de l'éducation

Quel que soit le mode de placement employé, n'oublions pas que l'éducation de l'orphelin d'aujourd'hui aura sa répercussion dans la vie sociale de demain... Nous avons souvent entendu, avec respect, étonnement, tristesse ou regret, des réflexions sur la manière d'élever les orphelins du bon vieux temps... Peut-être avons-nous jugé trop sévèrement ce que d'autres ont fait; mais, bientôt (et le temps passe vite), d'autres jugeront à leur tour nos procédés et nos méthodes.

Quelles seront leurs appréciations sur notre manière de prendre soin des orphelins qui nous sont confiés... Pourquoi ne pas nous le demander maintenant? Avons-nous perfectionné notre travail, suivant les moyens qui ont été mis à notre disposition? Nos orphelins sont-ils aussi bien partagés que le sont les autres enfants? Ce qui nous surprend, dans la conduite de nos ancêtres, n'existe-t-il pas dans la nôtre? Pourquoi l'orphelin doit-il être moins bien que les autres enfants? Pourquoi ne serait-il pas un peu mieux préparé pour les luttes de la vie, qu'il devra supporter sans la protection d'un père ou d'une mère? Si, comme on le dit souvent, plusieurs de nos orphelins font fausse route dans la vie sociale, n'est-ce pas parce qu'ils y entrent trop peu préparés?

A l'orphelinat, l'enfant vit en serre chaude, on l'instruit, on lui donne de bons conseils, et on ébauche la formation de son caractère; mais quelles occasions a-t-il de mettre en pratique, sous un œil vigilant, les leçons qu'il reçoit? Le temps venu, il est lancé dans le monde, souvent seul, ou à peu près seul... Non, pas seul, le Père des orphelins est toujours avec lui, et s'il chavire, il lui pardonne facilement, car il sait combien sa barque est fragile, mais pardonne-t-il aussi facilement à ceux qui auraient dû lui donner une préparation plus appropriée à ses besoins à venir?

### Le problème financier

Nous avons dit qu'il faut donner beaucoup à l'orphelin, précisément parce qu'il est orphelin. J'ajouterai que l'éducation de l'orphelin est plus dispendieuse que celle des autres enfants, parce qu'il est orphelin, pauvre, et souvent abandonné. Les finances, par conséquent, sont un des grands problèmes de nos orphelinats, et le manque de ressources est souvent la cause de l'infériorité à laquelle nos orphelins se trouvent condamnés. Au Canada, plus que partout ailleurs, l'orphelinat manque de ressources. La fin de l'année financière accuse d'ordinaire un déficit qu'il faut combler par des quêtes, des bazars, etc. Pourtant, si on peut croire ce qui se dit couramment, notre pays est riche. Nous avons des preuves que l'argent ne manque pas... Le luxe de la vie mondaine, les sports et les plaisirs sans fin, que l'on se procure sans ménagement, en sont la preuve manifeste. On oublie ou on néglige de venir en aide à l'orphelin, pour qui la mesure de farine est toujours comptée. Cependant, l'orphelin peut avoir l'espoir légitime de partager avec le riche, les ressources de son pays qu'il est appelé à servir, et pour lequel demain peut-être, il devra

donner sa vie. Dès lors, l'orphelin destiné à prendre son rang dans la société, devrait, semble-t-il, être plus justement assisté.

L'orphelinat, avec ses ressources actuelles, ne peut donner à l'orphelin l'éducation reconnue nécessaire à son complet développement, et nous admettons volontiers que nous aurions plus d'une amélioration à apporter dans notre manière de soigner et d'instruire les orphelins; à la condition, bien entendu, que les finances en permettent la réalisation.

Sans l'aide que fournit l'Assistance Publique, depuis quelques années, nous n'aurions pas été en mesure de prendre soin d'un aussi grand nombre d'enfants; cependant, les autres ressources de nos orphelinats, n'ayant pas augmenté en proportion du nombre des enfants qui y sont abrités, leur situation financière ne s'est pas améliorée, autant qu'on aurait dû l'espérer, après l'établissement de la Loi de l'Assistance Publique.

Aux États-Unis, l'État donne \$1.00 par jour pour chaque enfant assisté. Si nous considérons ce que donnent les Américains pour le soin des orphelins, nous constaterons facilement que la somme de \$0.24 par jour que nous recevons de l'Assistance Publique pour les enfants au-dessus de six ans, n'est pas suffisante pour permettre aux orphelinats de donner une éducation convenable à leurs hospitalisés.


Les contributions aux institutions se font de plus en plus rares, et nous savons s'il est difficile d'amasser, par le moyen des quêtes et des bazars, les montants nécessaires pour combler nos déficits.

Qu'il nous soit donc permis d'émettre le vœu que l'Assistance Publique vienne en aide aux orphelinats, en augmentant l'octroi très appréciable, mais insuffisant, qui leur permettrait de donner à l'orphelin l'éducation convenable.

# Le séjour à l'orphelinat

Par Sœur BERNARDINE, des Sœurs de la Providence

---

I la religieuse de la Providence est, par les œuvres propres à son Institut, mise souvent en contact avec le monde, elle n'est pas habituée à exhiber son travail devant le grand public. Aussi se sent-elle un peu timide quand il s'agit de parler des us et coutumes de sa famille religieuse.

Mais les instances de M. Arthur Saint-Pierre, le zélé promoteur et le président distingué de cette organisation charitable, ont triomphé pour cette fois de nos répu- gnances.

Après l'exposition suggestive de Madame la Prési- dente et le substantiel travail de la révérende Sœur Allaire, je n'ai vraiment que de trop modestes notes à présenter, préparées comme par surprise et pour lesquelles je ré- clame tout particulièrement l'indulgence de Madame la Présidente d'honneur <sup>1</sup>, ainsi que de tout l'auditoire.

## Statistiques et conditions financières

Vouée essentiellement aux œuvres de miséricorde spi- rituelles et corporelles, de tout temps la Communauté de la Providence s'est occupée d'orphelinat. Fondée le 25 mars 1843 par Mère Gamelin, à la demande de Mgr Bourget, dès « le 1<sup>er</sup> mai 1844, c'est-à-dire treize mois après la fondation, disent nos annales, douze pauvres petites, sans foyer, venaient se blottir sous l'aile de la Providence », au vieil Asile que l'on voit encore à l'angle des rues Saint-Hubert et Sainte-Catherine, la première maison mère de l'Institut.

---

1. Mme Pierre CASGRAIN.

Les épidémies du typhus, en 1847, et du choléra, en 1849, accrurent ce nombre qui, en 1850, s'élevait déjà à plus de soixante.

En 1853, ce premier orphelinat fut transféré à l'école Saint-Jacques, rebâtie et agrandie; on le nomme depuis Orphelinat Saint-Alexis. Cette œuvre a donc aujourd'hui soixante-seize ans d'existence, ayant protégé chaque année une moyenne de quatre-vingts à cent orphelines.

L'Hospice de Laprairie, fondé il y a quatre-vingt-trois ans, hospitalise annuellement de trente à quarante orphelines.

La Providence Sainte-Élisabeth, comté de Joliette, fondée il y a quatre-vingts ans, une moyenne de vingt-cinq à trente.

Le Pensionnat de Saint-Paul, comté de Joliette, fondé il y a soixante-seize ans, annuellement six orphelines.

La Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul, Montréal, fondée il y a soixante-quinze ans, une soixantaine par année.

Le Pensionnat de Mascouche, qui compte soixante-quatorze ans d'existence, protège annuellement dix à quinze orphelines.

L'Hôpital Saint-Eusèbe, à Joliette, fondé il y a soixante-quatorze ans, possède un orphelinat de soixante-dix à quatre-vingts, qui se remplit chaque année.

La Providence Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus), fondée il y a soixante et onze ans, protège de vingt à vingt-cinq orphelines par année.

Le Couvent du Coteau-du-Lac, fondé il y a soixante-six ans, compte une quarantaine d'orphelines.

L'Hôpital Saint-Joseph, à Trois-Rivières, fondé il y a soixante-cinq ans, possède un orphelinat qui, de 1864 à 1889, comptait une trentaine d'élèves et, depuis l'agrandissement de la maison il y a trente ans, en compte de soixante-dix à soixante-quinze.

L'Hospice de L'Assomption, fondé il y a cinquante-neuf ans, a un orphelinat de trente et plus.

Le pensionnat de Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, fondé en 1870, protège annuellement une moyenne de quinze à vingt orphelines.

Au pensionnat de Lanoraie, fondé il y a cinquante-cinq ans, une moyenne de sept à dix par année.

L'Hospice de Valleyfield, fondé en 1884, il y a quarante-cinq ans, possède un orphelinat d'une cinquantaine.

Le pensionnat de Saint-Thomas, comté de Joliette, fondé il y a quarante-quatre ans, héberge une douzaine d'orphelines.

Le pensionnat de Saint-Casimir, comté de Portneuf, fondé il y a trente-neuf ans, une vingtaine par année.

Le couvent de Saint-Tite, comté de Champlain, depuis trente-huit ans qu'il existe, protège annuellement de vingt-cinq à trente orphelines.

A l'Hospice de Sainte-Thérèse-de-Blainville, fondé il y a trente-sept ans, on en reçoit chaque année une trentaine.

A l'Hospice de Maisonneuve, Montréal, fondé il y a trente-cinq ans, on a hébergé jusqu'à cette année vingt-deux orphelines. L'agrandissement de la maison a permis cette année d'en recevoir soixante-huit.

A Saint-Bernard dans l'Alberta, mission fondée il y a trente-cinq ans, on protège chaque année une quarantaine d'orphelins, garçons et filles.

A l'Hospice Auclair, Montréal, fondé il y a trente-zinq ans, la maison est ouverte chaque année à une centaine d'orphelins des deux sexes.

A l'Orphelinat de New-Westminster, fondé il y a vingt-neuf ans, dans la Colombie-Anglaise, on reçoit chaque année cent soixante orphelins, garçons et filles.

A l'Hospice Bourget, Montréal, fondé il y a trente ans, le nombre des orphelines varie chaque année de trente à quarante-sept.

A l'Immaculée-Conception, Montréal, maison fondée il y a vingt-six ans, on a protégé annuellement une vingtaine d'orphelines, jusqu'à l'agrandissement de la maison il y a quatre ans. On en reçoit aujourd'hui cinquante.

A Saint-Lin des Laurentides, hospice fondé il y a vingt-trois ans, une quarantaine d'orphelines sont reçues.

A Midnapore, dans l'Alberta, fondé il y a vingt ans, l'Orphelinat comprend cent trente-cinq élèves des deux sexes.

A Shédiac, dans le Nouveau-Brunswick, hospice fondé il y a dix-huit ans, on protège cent vingt-trois orphelins, garçons et filles.

A l'Orphelinat de la Providence, Montréal, fondé il y a onze ans pour les orphelines de la guerre, cent quarante enfants annuellement.

Au pensionnat de Saint-André-Avellin, onze orphelines.

A Joliette, sous le titulaire de Saint-Joseph, nous avons un Jardin de l'Enfance pour les garçons, doublé d'un orphelinat. Sur cent enfants, quarante paient pension, les autres sont protégés en tout ou en partie. Ils grandissent les uns à côté des autres avec les mêmes avantages absolument. Depuis la fondation, il y a vingt-quatre ans, six cents pensionnaires y ont passé et près de mille orphelins.

En plus, nous avons plusieurs orphelinats aux États-Unis de l'Est et de l'Ouest. Les statistiques annuelles de juillet 1928 donnaient le chiffre de deux mille cent soixante-dix-huit orphelins dans nos différentes maisons, dont seize cent dix-neuf au Canada seulement.

Pour mieux orienter ce bienveillant auditoire, au point de vue financier, je fais suivre ici quelques détails puisés à la hâte aux alentours.

D'un orphelinat de soixante-douze élèves par exemple, la caisse ne recueille de pension que \$32.00 en tout par mois, souvent moins.

Dans un autre de cent quarante élèves, quarante sont aux frais de la maison pour la pension et le vêtement.

Un autre encore de quatre-vingt-dix-huit élèves: cinq paient pension, dix-huit demi-pension; les soixante-quinze autres sont aux frais de l'administration.

Voici un orphelinat de soixante-trois élèves: vingt paient pension, dix-neuf sont protégées à demi, vingt-quatre ne fournissent que l'habillement.

Chez un autre de cent élèves, garçons et filles, le tiers environ est complètement à la charge de l'établissement.

### Éducation

Nos orphelinats ont évolué avec les années et sont tenus aujourd'hui absolument sur le même pied que nos pensionnats: même organisation, même discipline, même programme d'études, même formation religieuse, même mode de récréation, mêmes exercices de culture physique.

Toutes les directions générales, provinciales et locales de la Communauté tendent à unifier les deux œuvres là où elles se trouvent l'une à côté de l'autre. Ainsi dans les maisons où il y a un pensionnat, au lieu de former une catégorie distincte, les élèves orphelines sont fusionnées avec les élèves pensionnaires: même dortoir, même uniforme, même table, même classe; celles-ci ignorent même les conditions d'admission des autres. On insiste beaucoup afin de faire disparaître toute nuance possible entre l'enfant protégée et celle qui est favorisée de la fortune; si bien que l'œil le plus perspicace pourrait s'y tromper.

Comme toute autre élève, l'orpheline, selon ses aptitudes et ses attraits, est entraînée à compléter ses études par l'obtention d'un brevet même supérieur.

L'enseignement ménager a toujours été en vigueur dans nos institutions scolaires, sans toutefois être organisé comme il l'est aujourd'hui d'après les données techniques. Depuis que le Comité catholique en a fait un branche obligatoire de son programme d'études, nos professeurs se sont empressés d'y conformer leur enseignement.

Comme les heures de classe sont restées les mêmes, il s'agit d'adapter la théorie de l'enseignement ménager aux autres matières classiques, de façon à ce que celle-là ne s'enseigne pas au détriment des autres. Par exemple, la leçon d'arithmétique peut devenir naturellement une leçon d'économie si l'on base ses problèmes sur l'évaluation et la comparaison des articles confectionnés par l'industrie ou au foyer domestique.

Un inspecteur d'écoles citait comme problème-type le suivant:

« Si une paire de bas de laine coûte \$0.69 et dure trois mois, quelle somme d'argent économise-t-on en six mois en portant des bas de laine de préférence aux bas de soie qui coûtent \$1.39 la paire et qui durent quinze jours? »

A des élèves plus avancées, on propose par exemple la composition et l'évaluation d'un menu pour un certain nombre de convives. Si l'étude du menu se fait au point de vue des principes nutritifs, le travail devient alors une leçon d'hygiène.

Tour à tour les divers items de l'enseignement ménager deviennent ainsi le sujet des dictées, analyses, rédactions, etc. De cette façon toutes les matières du programme s'enchaînent sans se nuire.

L'enseignement ménager étant au service de l'enseignement classique ouvre à l'intelligence des élèves des horizons surprenants.

Quant à la pratique ménagère, elle absorbe toutes les heures laissées libres par les études. Par groupes variables, les élèves vaquent, selon leur degré d'avancement, aux divers travaux propres à la tenue d'une maison, au blanchissage et au repassage du linge, à l'art culinaire, à la coupe et à la confection des vêtements, voire dans l'occasion, à la culture des fleurs et à l'entretien d'un petit jardin potager.

On met un grand soin à leur inculquer des habitudes d'ordre et de propreté, à les bien convaincre de toujours faire passer l'utile avant l'agréable.

Quelle épargne ne peut pas réaliser une maîtresse de maison qui peut offrir aux siens un foyer attrayant, des vêtements habilement taillés ou réparés, une lingerie parfaitement confectionnée, des habits refaits à neuf, moyennant une ingénieuse modification de la coupe, des bas rajeunis, grâce au *ramassage* opportun ou à des reprises venant adroitement dissimuler un long état de service!

Depuis que l'enseignement ménager est devenu chez nous à la fois théorique et pratique, nous avons constaté les bons résultats suivants:

Loin de nuire au cours d'études régulier, qui n'est pas pour cela prolongé, par le fait que les élèves travaillent avec plus de méthode et de raisonnement, elles deviennent bientôt sérieuses et intéressées à leur tâche quotidienne. De là, la discipline est meilleure et la surveillance plus facile. Faut-il les voir, ces chères enfants, expédier leur besogne respective avec une ambition qu'on est souvent obligé de contrôler, sans quoi elles sacrifieraient jeux et récréations, car l'hygiène étant la grande préoccupation des directrices, toutes les règles en sont enseignées et appliquées avec la plus grande exactitude.

On a donc eu raison d'avancer au Premier Congrès Pédagogique provincial d'Enseignement ménager que ces

études combinées sont moralisatrices et préparent la jeune fille aux éventualités de l'avenir. Au lieu de la déclasser, de la faire sortir du milieu où la Providence l'a fait naître, sa science l'attache au terroir, lui fait prendre goût à une vie laborieuse et raisonnablement ordonnée.

Toutefois, comme moyens d'émulation, sont conservés avec honneur dans nos couvents, l'enrôlement dans les confréries, la proclamation mensuelle des notes, les médailles de mérite, les couronnes et les prix. On donne à ces haltes scolaires le plus de solennité possible.

### Les vacances

Le problème des vacances se résout comme suit :

L'enfant a-t-elle quelque membre de sa famille qui s'en rend responsable, on la lui confie durant les vacances.

Pour d'autres, le temps de la sortie est limité d'après les circonstances particulières des familles. Mais on n'accorde pas de vacances à celles que l'on croirait exposées dans les lieux où elles pourraient être reçues.

Pour celles qui demeurent au couvent — et elles sont nombreuses — on s'efforce d'agrémenter le temps des vacances. Le règlement est adouci, les congés fréquents. Promenades, pique-niques, pèlerinages, arbres de Noël, on s'ingénie à varier le programme, de manière à ce qu'il soit agréable et réconfortant.

### Au sortir de l'orphelinat

Autant que pour nos pensionnaires, et davantage encore, nous nous préoccupons de l'avenir de nos chères orphelines. A mesure qu'elles grandissent, elles sont mises en garde contre les dangers, elles sont particulièrement initiées aux soins du ménage, à la tenue d'une maison.

Puis, quand vient l'heure de prendre une décision, tout en respectant leur liberté, nous les favorisons et les orientons de notre mieux, en leur faisant connaître le pour et le contre des diverses positions. Plusieurs alors se font institutrices, d'autres étudient la profession de garde-malades, d'autres encore se dirigent vers différentes communautés religieuses. Un bon nombre sont avantageusement placées dans des bureaux d'affaires, sous la garde de quelque protecteur ou protectrice.

Quant à celles qui n'ont aucune disposition pour le travail intellectuel, elles sont forcément tenues de s'adonner à un métier quelconque.

Quelques-unes font des instances pour demeurer dans nos maisons. Autant que faire se peut, nous les gardons et nous leur donnons un salaire, en vue d'assurer leur avenir.

Il arrive souvent, à notre grand regret, qu'un parent qui ne s'est pas occupé d'une enfant dans son bas âge, la retire au moment où elle peut rendre quelque service, sans que son éducation soit assez complète pour lui permettre de juger sûrement des choses et de se suffire à elle-même. On a fait miroiter devant les yeux de l'enfant des avantages imaginaires et la petite s'est laissée prendre.

D'autres se refusent à quitter le couvent, mais malgré leurs larmes, on les en arrache.

Ces cas sont fréquents et nous les déplorons. Mais comment y remédier ?

Bien qu'il n'y ait pas chez nous d'association établie pour réunir nos anciennes élèves, en général elles restent attachées à leur *Alma mater*. Elles reviennent souvent voir leurs maîtresses, leur demander conseil et les tenir au courant de ce qui les concerne. De leur côté, les Sœurs les suivent avec intérêt et s'efforcent de leur être utiles.

## Écoliers

On a pu remarquer à la page des statistiques le nombre plutôt restreint de nos orphelinats de garçons. Par contre, quelques-unes de nos grandes maisons pensionnent annuellement un certain groupe d'écoliers qui, sans cette protection, n'auraient pas l'avantage de faire un cours classique. Un bon nombre ont pu réaliser ainsi le rêve de leur vie, en voyant s'ouvrir devant eux les avenues du sacerdoce, de la vie religieuse ou des professions libérales. Nous comptons aujourd'hui parmi eux des médecins, des avocats, des prêtres et des missionnaires en Afrique et en Chine.

### L'enfance éprouvée à Cartierville

L'enfance éprouvée est encore recueillie en d'autres établissements de notre Institut. Par exemple, à l'Hôpital du Sacré-Cœur, à Cartierville, nous avons cinquante petites ou petits malades soumis au traitement spécial qu'exige leur infirmité, car on a grand souci de l'hygiène et l'on s'incline devant la direction des hommes de science. Nous ne négligeons aucun des conseils des dévoués et charitables médecins qui se font un devoir de faire bénéficier ces chers petits patients des ressources de leur expérience.

En des leçons toutes maternelles et proportionnées à leurs forces physiques, ils reçoivent chaque jour l'instruction propre à leur développement intellectuel et moral. Le temps des classes, bien entendu, est coupé de délassements et de jeux. Et malgré le mal cruel qui ronge ces chers enfants, il est touchant de voir la gaieté et l'épanouissement de ces figures endolories.

### A l'Institution des sourdes-muettes

La surdi-mutité est une des misères les plus profondes de l'humanité. Elle retient l'intelligence endormie jus-

qu'à ce que par des moyens extrêmes, on soit parvenu à la réveiller peu à peu et à lui faire admettre des connaissances usuelles et abstraites suffisantes pour accomplir les devoirs religieux et se tirer d'affaire dans les imprévus de la vie. Ce travail est très long, laborieux et difficile. Il s'opère lentement au cours de dix à quinze ans de classe régulière.

Depuis 1851, date de la fondation, l'Institution des Sourdes-Muettes a reçu mille huit cent quatre-vingt-trois de ces pauvres infortunés. Actuellement, l'Institution en compte deux cent cinquante sous instruction, confiées à vingt-huit professeurs; car l'enseignement de la sourde-muette étant individuel, il ne peut s'effectuer par groupement considérable. De ce nombre, il y a une aveugle de naissance et huit qui ont perdu la vue graduellement, à qui l'on enseigne le système « Braille ».

Le cours terminé, le plus grand nombre retournent dans leurs familles.

Trente-neuf sont entrées au noviciat des Petites Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs, congrégation affiliée à l'Institution des Sourdes-Muettes, et fondée spécialement pour faciliter l'accès à la vie religieuse à celles qui en ont la vocation. Elles deviennent ainsi des auxiliaires précieuses dans les divers ateliers de la maison: couture, tricot, tissage, dentelles, peinture, etc. « Elles sont à proprement parler les modèles, les grandes sœurs des élèves. »

Quelques autres, par goût ou parce qu'elles n'ont pas de protection dans le monde, demeurent à l'Institution, où elles partagent selon leurs forces et leurs capacités les travaux domestiques, étant jusqu'à leur mort de la part des Sœurs l'objet d'une sollicitude toute maternelle. Ce département en compte aujourd'hui cent onze.

Une visite à l'Institution des Sourdes-Muettes mettrait au courant de l'organisation générale et des différentes méthodes que l'on suit pour donner à l'œuvre tout le développement et l'efficacité possibles.

### A l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu

Il n'y a pas, je crois, d'enfants plus tristement éprouvés que ceux qui sont enfermés dans ces murs. Afin d'améliorer leur condition, on s'ingénie à se frayer un chemin à travers les aspérités d'une nature inculte, souvent repoussante, pour arriver à l'âme. On y parvient parfois à force de patience et de bonté.

Sur les cent trois fillettes et les cinquante-deux garçons anormaux et épileptiques de notre Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, une trentaine peuvent suivre deux heures d'école maternelle par jour. Ils comprennent assez le catéchisme pour être admis à la communion. Dix de ces garçons servent la messe à tour de rôle; c'est là leur plus belle récompense.

Les exercices de chant et de culture physique font partie du programme journalier. A force de patience et de temps, on réussit à leur faire remplir pas trop imparfaitement des rôles de saynètes et d'opérettes assez difficiles. Quelle joie c'est pour eux! La scène les attire et les fascine, et paraître devant le public leur est un bonheur incomparable.

C'est un art que de savoir intéresser ces pauvres enfants avec des minuties et des riens dans le but de les rendre aptes à poser ensuite des actes raisonnables.

Voilà tout ce que j'ai pu réunir dans les quelques jours qui m'ont été alloués.

Je prie l'auditoire d'agréer pour sa bienveillante attention l'expression de ma reconnaissance.

# La sortie de l'orphelinat

Par le Frère THARCISIUS, des Frères de St-Gabriel

---

**A**VANT de répondre aux questions du programme qui m'a été assigné à savoir « La sortie de l'orphelinat », permettez-moi de remercier M. Arthur Saint-Pierre, président général de la section française des conférences sur les œuvres sociales. Je lui suis reconnaissant tant de l'honneur et de la confiance qu'il m'accorde que de l'occasion qu'il me donne en même temps de traiter un sujet cher à mon cœur, à savoir la solution du problème de plus en plus insoluble de l'admission à l'orphelinat du nombre toujours croissant des enfants malheureux qui attendent la maison hospitalière qui les accueille et remplace un peu celle que le sort leur a ravie. Il m'est agréable de pouvoir soulever devant un public bienveillant cette grave question, et, en déchirant le voile qui cache une grosse lacune, inciter qui de droit à y remédier.

Mon exposé aura le mérite d'être court, s'il n'a pas celui d'être complet; je serai d'ailleurs à la disposition de tous ceux qui voudront bien prendre part à la discussion qui pourra suivre, trop heureux de mettre ma petite expérience au service d'une cause chère.

## Pénurie d'orphelinats

Jusqu'à l'âge de douze ans, les orphelins de la ville de Montréal qui sont dans la nécessité de se trouver un gîte, ont la faculté de frapper à plusieurs portes. Il n'en va pas de même de l'enfant qui a ses douze ans révolus; l'embarras du choix (si toutefois il y a eu embarras)

cesse dès lors. Seul, l'Orphelinat Saint-Arsène s'offre à tous, et il est facile de se figurer, dans de pareilles conditions, l'assaut qu'il doit subir non seulement au début de chaque année scolaire, mais toute l'année durant.

Les quatre cents lits dont il dispose sont convoités par deux et même trois fois plus d'enfants. C'est dire, qu'à notre connaissance, des centaines d'enfants doivent chaque soir attendre dans la rue l'arrivée du père ou de la mère à la chambre de pension, et sont maintes fois un sujet de grand embarras pour le coucher. Je dis à notre connaissance, car tous les nécessiteux de cette catégorie ne viennent pas frapper à notre porte; pour le plus grand nombre l'Orphelinat Saint-Arsène n'existe pas. L'Institution est encore peu connue bien qu'elle s'apprête à célébrer en 1931 le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Qu'on me permette ici de rappeler la bonne et sainte figure du prêtre qui a tout donné pour sa fondation: son argent, son dévouement, son cœur, sa personne tout entière. Il repose dans le petit parc de l'Orphelinat. Depuis huit ans des milliers d'enfants reconnaissants ont déposé une prière sur la tombe de celui qui reste toujours « l'ami des petits » le, vénéré Mgr Arsène Dubuc. En priant pour le fondateur, les orphelins de Saint-Arsène prient aussi pour ses auxiliaires parmi lesquels il convient de mentionner les membres des Conférences de la Saint-Vincent de Paul qui nous apportent annuellement l'édification de leurs paroles et de leurs gestes charitables.

#### Au patronage St-Vincent-de-Paul

Nous avons constaté que, chaque année, nos registres portent tout près de six cents noms; c'est dire que notre action ne peut toucher, d'une façon un peu durable, que

la moitié des enfants qui se succèdent sous notre toit. C'est cette moitié uniquement qui peut nous intéresser, l'autre nous échappe presque totalement. Que devient-elle? Beaucoup de ces pensionnaires de passage doivent reprendre leur vie d'autrefois. Quant aux enfants qui s'attardent chez nous deux, trois ans et plus, nous savons qu'ils réussissent à se créer une position convenable dans la ville soit comme commis, soit comme ouvriers. Je m'en voudrais de passer sous silence que depuis une dizaine d'années sont sortis de l'Orphelinat plus de quarante religieux de diverses congrégations, sans compter les jeunes qui sont encore dans les maisons de formation appelées jувénats.

Les cinq pour cent environ de nos finissants, c'est-à-dire de ceux qui, chaque année, nous quittent, leurs quatorze ans révolus, après avoir parcouru notre programme d'étude comprenant les sept premières années du programme officiel, débutent comme apprentis au Patronage Saint-Vincent-de-Paul.

Ce Patronage ne ressemble pas aux patronages dont sont pourvues la plupart des grandes villes.

Le Patronage Saint-Vincent-de-Paul est une maison de pension, de placement et de préservation pour les apprentis catholiques. Le jeune homme de quatorze à dix-huit ans y trouve un chez-soi complet y compris les conseils et la surveillance qui lui permettent de devenir un honnête ouvrier.

#### Aide financière

L'Institution doit son existence aux Messieurs de Saint-Sulpice et à la Conférence Saint-Vincent de Paul du quartier Saint-Laurent. L'immeuble est la propriété du Séminaire qui, depuis près de quarante ans, en plus de dons financiers, se charge de la direction spirituelle

de tout le personnel. Le bien qu'il essaie de faire, le Patronage le doit encore aux générosités de bienfaiteurs particuliers nommément aux directeurs de la Banque d'Épargne de la Cité et surtout à toutes les Conférences de la Saint-Vincent de Paul dans le sein desquelles il compte des amis aussi dévoués que modestes.

Mais quelle que soit la générosité de la charité privée, elle doit se limiter forcément : les membres millionnaires de la Saint-Vincent de Paul sont si rares !

Dès lors l'œuvre doit se créer d'autres sources de revenus. Né de la charité, le Patronage n'a jamais participé, malgré son haut caractère d'œuvre de bienfaisance, aux secours que le gouvernement et la ville accordent annuellement aux fondations de même ordre. Il n'a pour se suffire, indépendamment des ressources de la charité, que le modeste salaire de ses apprentis. C'est à proprement parler le seul assuré. Sur le salaire hebdomadaire, le jeune homme défalque donc le prix de sa pension et s'assure lit, couvert et tout ce que comporte le bien-être familial. Le reste est déposé chez l'économiste puis à la banque pour être remis à l'apprenti à son départ. De cette manière, on le voit, s'ébauche son éducation économique.

Bien qu'il existe quelques métiers à la maison même, le jeune apprenti se perfectionne surtout en dehors. Chaque matin il quitte la maison comme il ferait de la sienne propre ; il y revient à midi et le soir y prendre ses repas et se reposer tout en se divertissant avec ses camarades sous la surveillance des Frères. En hiver il sera même invité à renouveler connaissance avec ses classiques. La récréation du soir est alors abrégée et pendant tout près de deux heures l'élève d'autrefois redevient étudiant.

Ces explications sont plus que suffisantes pour démontrer comme nous le disions tout à l'heure, que le Patronage de la rue Lagauchetière est unique dans son genre.

Il m'a été donné, il y a dix ans, de diriger cette maison et permettez-moi de dire que ces années ont marqué une étape heureuse dans ma vie. Nous y avons alors, comme d'ailleurs nous y avons aujourd'hui, une centaine de jeunes gens entre quatorze, dix-huit et même vingt ans. Plusieurs d'entre eux qui se faisaient un salaire de \$12.00 à \$15.00 par semaine ont dû rentrer dans la vie réelle avec une avance en argent digne d'être enviée par bon nombre de jeunes gens favorisés du foyer paternel. Une Amicale, fondée depuis, montre que bon nombre d'anciens font bonne figure dans la société.

Si je me suis attardé sur le Patronage Saint-Vincent-de-Paul, c'est qu'à mon sens il réalise mieux que toute autre œuvre ce qu'attendent les futurs ouvriers sortant des orphelinats.

#### Un orphelinat industriel

Je sais que plusieurs personnages, amis de la terre, opineraient plutôt pour que ces enfants soient dirigés vers la campagne. Jadis j'ai partagé moi-même ces idées, mais l'expérience m'a tiré de mon erreur. Tôt ou tard et parfois plus tôt que plus tard, ces enfants de la ville y revenaient plus ou moins désenchantés. Depuis je me suis convaincu que l'institution la plus profitable aux orphelins descendants d'ouvriers, serait un orphelinat industriel. Cette institution fait défaut à Montréal.

Je soupçonne pourtant de sérieuses difficultés au bon fonctionnement de cette œuvre. La principale viendrait des mères de ces enfants qui attendent anxieusement le moment où le rapport du petit garçon viendra s'ajouter

au sien pour faire vivre les plus jeunes. Mais ce désir légitime, après tout, de la pauvre veuve pourrait, ce me semble, se réaliser si le chef d'atelier qui utilise l'enfant payait pour lui à l'Institution un salaire qui défraierait la pension de l'apprenti et lui constituerait un fonds dont la mère pourrait bénéficier au besoin.

Ici me vient à la mémoire le souvenir d'un certain orphelinat qui était appelé à réaliser cet avantage, je veux parler de l'Orphelinat Saint-François-Xavier fondé et entretenu par une succession qui devait réparer une réputation peut-être par trop endommagée. Les Frères de Saint-Gabriel y voient, eux, un coup de la Providence, car c'est à la fondation de cet Orphelinat qu'ils doivent leur entrée au Canada.

L'Orphelinat Saint-François-Xavier existe encore comme édifice un peu modifié dans sa façade, il est vrai, au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain. Il renferma dans sa trop courte existence une soixantaine d'orphelins avec des ateliers de menuiserie, de forge, de couture et d'imprimerie. Chaque atelier avait à sa tête un patron qui, à son compte, employait un certain nombre d'ouvriers du dehors et quelques apprentis recrutés parmi les orphelins les plus âgés de la maison. C'était vraiment l'orphelinat-industriel qui manque actuellement à Montréal.

Inutile de relater les circonstances qui ont exigé la fermeture de cette Institution. Qu'il suffise d'en avoir sommairement dit le fonctionnement pour raviver l'espérance d'en voir surgir une autre plus viable parce qu'elle naîtra d'une charité pure et chrétienne.

La création d'un orphelinat-industriel n'est pourtant pas l'œuvre la plus pressée de l'heure actuelle. Ce qui s'impose avant tout pour nos orphelins, c'est la fondation

d'orphelinats tout court. Il est à croire que deux autres institutions dans le genre de Saint-Arsène se rempliraient du jour au lendemain.

Puisque dans le plan qui m'a été proposé on m'invite à faire des suggestions concernant ces fondations, voici celles que je soumets à votre considération.

### Appel aux sociétés

Il est impossible que le grand geste de Mgr Arsène Dubuc qui suscite tant d'admiration, n'invite pas aussi à l'imitation. Il existe sûrement sous quelque boisseau, pour nous servir de la comparaison évangélique, une flamme de charité qui attend l'occasion de briller. Qui enlèvera l'obstacle ? qui dira à cette charité que l'occasion n'a jamais été aussi pressante ? Il est encore aisé de trouver un terrain propice à un orphelinat et d'un accès peu dispendieux. Je le voudrais au grand air, présentant aux enfants un vaste horizon : la montagne et la mer donnent des ailes à la pensée, paraît-il.

A défaut d'un nouveau Mgr Dubuc, j'ose signaler certaines sociétés qui, au prestige moral, joignent les avantages financiers.

La plus habituée de ces sociétés aux œuvres charitables est assurément « la Saint-Vincent de Paul ». Chaque année cette Société distribue aussi sagement que discrètement, quelque cent mille piastres. Son patronage de la rue Lagauchetière en a sa part et l'Orphelinat Saint-Arsène n'est pas oublié, mais, sans préjudice pour ces œuvres existantes, ne pourrait-on pas lui exprimer le vœu d'une nouvelle fondation portant au frontispice « Orphelinat Saint-Vincent de Paul » ? Le futur Ozanam ne peut qu'applaudir à ce vœu.

Pourquoi ne souhaiterions-nous que que saint Jean Baptiste, le patron national, inspire à la Société qui, le 24 juin, éveille si splendidement son souvenir, l'idée d'inscrire aussi son nom sur la porte d'entrée d'une maison de charité en faveur des petits orphelins? Quel Canadien français ne serait fier de joindre son obole à la riche offrande d'un autre plus favorisé de la fortune, pour une œuvre aussi utile à l'éducation d'enfants qui feront, selon qu'ils seront plus ou moins bien élevés, l'honneur ou le déshonneur de la race.

A ces suggestions qui s'adressent à des sociétés chrétiennes et nationales, je me permettrai d'en ajouter pour des sociétés financières et philanthropiques.

Dans notre province de Québec une société qui est des plus florissantes est celle des Artisans Canadiens-Français. Elle possède déjà assurément de puissants agents de prospérité, mais pourquoi n'en ajouterait-elle pas un autre? pourquoi n'offrirait-elle pas uniquement aux enfants de ses membres un pensionnat à prix réduit? Ce faisant, le bureau d'administration de la Société ne tarderait pas à constater qu'en plus d'un bon placement financier, elle aurait fait œuvre patriotique et charitable.

Enfin et je termine par là. Les orphelinats se peuplent presque exclusivement de fils d'ouvriers. La classe ouvrière forme de puissants syndicats pour protéger ses intérêts; ne pourrait-elle pas y insérer la protection des nombreux enfants de certains de ses membres?

#### Familles à soulager

Et ici je présente un autre genre de malaise à soulager. Peut-être ne songe-t-on pas assez qu'une foule d'enfants qui ont père et mère sont parfois plus à plaindre que beaucoup d'autres à qui un de ces soutiens fait défaut.

Il nous arrive souvent de rencontrer de ces familles congestionnées et dans un état financier si misérable qu'il nous est impossible de ne pas y porter intérêt. Les demandes de diminution de pension nous sont ordinairement faites par ces familles. Il paraît que les économes désirent rencontrer le moins possible de pareilles demandes. Ils n'ont peut-être pas tout à fait tort. Un moyen pratique de satisfaire tout le monde, même les plus soucieux économes, m'a été donné il y a quelque dix ans par notre vénéré archevêque. « Faites en sorte, me disait-il, que tous les curés de Montréal se rendent garants de la pension d'un de vos enfants. » Le bon archevêque donnait lui-même cet exemple depuis plusieurs années, et il était doublement heureux quand sa charité s'adressait à l'enfant le plus dissipé. Il eut et il a encore quelques imitateurs.

En signalant ces détails je m'éloigne peut-être du plan assigné; j'en demande pardon bien que je n'en ai aucune contrition. Je cherchais une porte de sortie et je n'ai pas cru pouvoir en trouver de plus large que celle de la reconnaissance. Merci donc à ceux qui m'ont donné l'occasion d'intéresser le public aux petits orphelins, merci à vous, Mesdames et Messieurs, qui m'avez écouté avec tant de bienveillance, merci à tous les bienfaiteurs des orphelins.

### Statistiques

Voici des statistiques de nature peut-être à intéresser:

15%	des enfants de Saint-Arsène sont des orphelins complets
30%	» » » » » » » de père
20%	» » » » » » » » mère
15%	» » » » proviennent de ménages séparés
5%	» » » » » » familles congestionnées
15%	» » » » » » parents infirmes

Les apprentis du Patronage Saint-Vincent de Paul sont répartis entre vingt-six corps de métiers dont les principaux sont: plombier, menuisier, machiniste, tailleur, cordonnier, relieur, peintre, horloger, imprimeur, électricien, messenger, chapelier, presseur.